

Archives de sciences sociales des religions

138 (avril - juin 2007)

Varia

Joëlle Allouche Benayoun

Benjamin Stora, *Les trois exils, juifs d'Algérie*

Paris, Stock, coll. « Un ordre d'idées » 2006, 236 p.

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

revues.org

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Joëlle Allouche Benayoun, « Benjamin Stora, *Les trois exils, juifs d'Algérie* », *Archives de sciences sociales des religions* [En ligne], 138 | avril - juin 2007, document 138-85, mis en ligne le 17 septembre 2007, consulté le 11 février 2012. URL : <http://assr.revues.org/7222>

Éditeur : Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales

<http://assr.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur :

<http://assr.revues.org/7222>

Document généré automatiquement le 11 février 2012. La pagination ne correspond pas à la pagination de l'édition papier.

© Archives de sciences sociales des religions

Joëlle Allouche Benayoun

Benjamin Stora, *Les trois exils, juifs d'Algérie*

Paris, Stock, coll. « Un ordre d'idées » 2006, 236 p.

Pagination de l'édition papier : p. 97-251

- 1 La lecture de cet ouvrage intrigue le lecteur informé : ouvrage d'histoire ? Essai historique ? Benjamin Stora, professeur des Universités, historien reconnu du Maghreb, et plus spécialement de l'Algérie contemporaine, auteur d'ouvrages incontournables sur la guerre d'indépendance, sur les figures de l'indépendance (Messali Hadj, Ferhat Abbas) s'intéresse aujourd'hui, en 2006, à une population qui plonge ses racines loin dans l'histoire du Maghreb central, et lui est aujourd'hui étrangère : les juifs d'Algérie, quasi intégralement transplantés en France dès 1962. Intrigué donc, jusqu'à ce que l'auteur explique que cet ouvrage-là n'est pas seulement un livre d'histoire, et d'historien, mais qu'il est aussi devoir de mémoire, quête personnelle, décidée quelque part entre la mort de sa mère, et la découverte par son propre fils de la région d'Algérie où lui, Benjamin Stora, est né.
- 2 Pour le coup se pose la question du statut de cet ouvrage : livre sur l'histoire des juifs d'Algérie, ou livre de devoir filial ? De nécessité mémorielle avant la disparition/fusion de cette population dans la population juive de France ? Dans la population française ? Témoignage, trace d'une population disparue du territoire algérien, avant la disparition de l'auteur lui-même ?
- 3 Cette ambiguïté du livre saute aux yeux dès la page de titre : Les trois exils, juifs d'Algérie.
- 4 Si la formule fait choc, reconnaissons ses qualités plus littéraires et romantiques qu'historiques. Que sont ces trois exils d'après B. Stora ? Le premier serait matérialisé par le décret Crémieux de 1870, « qui les a séparés des autres "indigènes", les musulmans... [ils] sont entraînés sur la voie de l'assimilation républicaine » (p. 13), le second est l'abrogation du même décret en 1940 sous Vichy, qui les a exilés de leur citoyenneté française, le troisième est le départ d'Algérie en 1962. C'est le seul qui porte son nom, les deux autres sont des métaphores et la pertinence historique du premier est tout à fait contestable.
- 5 Le premier « exil » donc : exil signifie éloignement, rupture, arrachement, perte. Peut-on sérieusement parler d'exil lorsqu'un individu, ou un groupe d'individus, ou une population se libère ou est libérée d'une condition humiliée et humiliante ? Peut-on parler d'exil lorsque la population en question dit « émancipation », « libération » ? Et n'exprime à aucun moment le regret du temps d'avant, celui d'avant la conquête française ? Il n'y a pas eu exil de l'arabité parce que les juifs d'Algérie jusqu'à la fin, et encore aujourd'hui en France, ont gardé des coutumes (alimentaires, superstitieuses, familiales, festives), des spécificités (leur nom pour commencer, leur piété souvent) qui les identifient. Et la sortie de leur condition de *dhimmis* ne peut être assimilée à un exil, forcément douloureux, ou à un manque. Considérer comme l'auteur « qu'après cette séparation, ils changent de camp et se solidarisent avec les envahisseurs » (p. 54), c'est considérer que « leur camp » était celui de leurs oppresseurs qu'ils auraient trahi en se « solidarisant » avec les « envahisseurs » ! Le vocabulaire est pour le moins équivoque : depuis quand l'opprimé se doit d'être dans le même camp que son oppresseur ?
- 6 Outre la métaphore littéraire, contestable, rappelons que le décret Crémieux ne marque pas l'abandon de leur arabité par les juifs d'Algérie, ou le début de leur assimilation : il la consacre ! Leur acculturation était en marche dès le début de la conquête en 1830, ce que montrent bien les ouvrages consacrés à cette période (Ageron, Jullien) qui, lorsqu'ils étudient le devenir de cette population, mettent l'accent sur la rapidité et la précocité de leur inexorable « marche vers l'occident » (Chouraqui). Le fameux décret de 1870 consacre un état de fait : bien qu'avec des différences notables entre les villes côtières et celles de l'intérieur, la plupart des juifs d'Alger ont, à cette époque, abandonné leurs costumes locaux, envoyé leurs enfants

(garçons et filles) à l'école française. Tous les juifs d'Algérie dépendent pour leur culte dès 1845 de consistoires sur le modèle des consistoires de France, se marient de plus en plus souvent devant le maire, déclarent naissances et décès à la mairie, servent dans les milices mises en place par les différents gouvernements, leurs rabbins sont encadrés par des rabbins la plupart du temps alsaciens envoyés de France, les tribunaux rabbiniques, dès 1834, perdent progressivement de leurs prérogatives avant d'être tout simplement supprimés en 1842. Même si cette acculturation n'est pas un long fleuve tranquille, elle a pour l'essentiel été acceptée bien plus que subie. Contrairement à B. Stora qui s'appuie sur un recueil de témoignages actuels de rabbins contemporains, ayant exercé ou nés en Algérie, pour avancer l'hypothèse de sérieuses réserves des rabbins du XIX^e siècle face à l'influence française, nombre de travaux ont mis l'accent sur l'accueil favorable réservé à « la France » par plus d'un grand rabbin de l'époque, sur les paroles apaisantes qu'ils eurent pour calmer les éventuelles inquiétudes de certains de leurs fidèles, et leur vanter les avantages de la nouvelle situation.

7 Il ne faut pas oublier que plusieurs familles, par crainte de la présence française, s'enfuirent et s'établirent au Maroc et en Tunisie, mais que, dans un mouvement inverse, de nombreuses familles des deux pays frontaliers vinrent grossir les effectifs de la population juive de villes comme Oran à l'Ouest ou Constantine à l'Est. Et que le fait d'être protégés par la France, puis de devenir citoyens français, a été vécu comme une chance et un privilège, pas comme un manque, ou une perte. Ce sentiment de perte domine par contre lors du « second exil » : l'abrogation du décret Crémieux par le gouvernement de Vichy en 1940 entraîne la perte de la nationalité française, le retour à l'« indigénat » (inscrit sur les papiers d'identité). Ce « retour » n'est vécu, alors, par aucun juif d'Algérie comme une chance ou un privilège, mais comme une chute, une trahison. La métaphore de l'exil est, ici, plus appropriée. Elle affleure dans tous les témoignages recueillis par ceux qui ont travaillé sur cette période.

8 Il est indéniable que les juifs d'Algérie dans leur ensemble, en France où ils furent rapatriés, loin de la terre dans laquelle ils étaient enracinés millénairement, en exil d'elle, cultivent la « nostalgie » : mais dans cette nostalgie d'un pays mythique, si la nostalgie des relations humaines, la nostalgie d'une proximité humaine, quotidienne avec la population musulmane y prennent bonne place, nulle trace d'une nostalgie pour la période ante-française.

9 Pourquoi B. Stora parle-t-il à leur propos d'« une identité mixte, hybride, fuyante, brisée » ? Plutôt que d'une identité riche de tous ses héritages, d'une identité multiple et plurielle ? Sommes-nous là dans le registre historique, ou dans le registre psychologico-moral ?

10 De fait, se mêlent dans ce livre écriture historique, témoignage personnel, engagement politique, qui brouillent son objet. Quel est l'objectif de ce livre ? Quelle en est la problématique ? Que veut montrer l'auteur ? Dans le contexte français actuel, au moment de la renaissance d'un antisémitisme porté en partie par des jeunes dont les parents viennent du Maghreb, ce livre veut-il témoigner d'une présence juive ancienne en pays musulman ? Et permettre de comprendre son départ massif au moment de l'indépendance ?

11 Livre empathique, et plein d'émotions, bien écrit, cet ouvrage n'apporte toutefois rien de vraiment neuf sur cette population si particulière, en quelque sorte multiculturelle à travers ses identités arabe, berbère, espagnole, française, juive.

Pour citer cet article

Référence électronique

Joëlle Allouche Benayoun, « Benjamin Stora, *Les trois exils, juifs d'Algérie* », *Archives de sciences sociales des religions* [En ligne], 138 | avril - juin 2007, document 138-85, mis en ligne le 17 septembre 2007, consulté le 11 février 2012. URL : <http://assr.revues.org/7222>

Référence papier

Joëlle Allouche Benayoun, « Benjamin Stora, *Les trois exils, juifs d'Algérie* », *Archives de sciences sociales des religions*, 138 | 2007, 97-251.

Droits d'auteur

© Archives de sciences sociales des religions
